

BUREAU COMMUNAUTAIRE
22 octobre 2015
Procès-verbal

Membres présents :

Mesdames BOUCHER-PILARD Maryse, GRENOT Marie-Pierre, AUBRIT Marie-Claire, DELPECH de MONTGOLFIER Anne, GOUFFRANT Marie-Hélène et MONNEREAU Françoise.

Messieurs CHABOT Jacques, CHATELLIER Dominique, MEURAILLON André, de CASTELBAJAC Dominique, MARRAUD Jean-Luc, DEAU Loïc, HUGUES Jacky, MAUDET Didier, MAUGET Bernard, MOUCHEBOEUF Michel, RENAUDIN Vincent, SAUMON Gérard et VEPIERRE Eric.

Etaient excusés :

Madame FOUASSIER Véronique.

Messieurs BARBOT Jean-Pierre, BONNAUD Pascal, DECELLE Guy, GUERN Joël et VERGNION Philippe.

Assistaient à la séance :

Madame NOUTAÏS Clotilde.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Monsieur Jean-Luc MARRAUD se propose en tant que secrétaire de séance.

Les membres du conseil l'approuvent à l'unanimité.

1/ Délibérations du bureau communautaire

Démolition du bâtiment Art Pat Gel à Blanzac-Porcheresse – Choix de l'entreprise de travaux

Monsieur le Vice-Président en charge des travaux et des équipements présente la délibération.

Il expose que les offres reçues des entreprises, supérieures à l'enveloppe prévisionnelle affectée à l'opération, ont conduit à rechercher avec le maître d'œuvre et l'assistant à maîtrise d'ouvrage des adaptations du projet initial permettant des économies. Elles ont servi de support à la négociation avec les trois candidats les mieux placés, et ont permis d'aboutir à des offres ajustées en adéquation avec le budget prévu.

L'une de ces adaptations consiste notamment à modifier le profil du terrain tel qu'il sera restitué après démolition. Il était prévu un mur de soutènement consolidé et réhabilité pour séparer la plate-forme haute côté route de Villebois-Lavalette de la plate-forme basse côté rue du Docteur Petit. Il sera remplacé par un talus à végétaliser.

Madame Grenot, adjointe au maire de Blanzac, souligne que cette proposition, définie en étroite concertation avec la Commune de Blanzac, convient d'ailleurs mieux à la Municipalité que la première solution, en ce sens qu'elle est moins contraignante pour les aménagements futurs.

Monsieur le Vice-Président précise aux membres du Bureau que la mission de la CdC sur ce dossier s'achèvera après démolition et restitution du terrain stabilisé. La parcelle sera ensuite pour partie consacrée aux aménagements du contournement de Blanzac par le Conseil Départemental, pour partie à la Commune de Blanzac qui envisage dans le cadre de son projet d'aménagement de bourg un traitement plus qualitatif des entrées de ville.

Les membres approuvent la délibération à l'unanimité.

2/ Préparation du conseil communautaire du jeudi 24 septembre 2015

Les membres du Bureau poursuivent la séance en étudiant, comme habituellement, l'ordre du jour qui sera présenté au prochain conseil communautaire.

Fin de la séance à 20h30.

Jean-Luc MARRAUD

Secrétaire de séance